Contrat de partenariat solidaire d'agneau Printemps-Eté 2019

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente de colis de viande, issue de l'agriculture biologique, entre le producteur Jean Boileau, et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien sur Loire. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Élevage des agneaux:

La ferme de Jean Jean, élève un troupeau de moutons d'environ 180 têtes de races Vendéens et Rouge de l'ouest. Les moutons sont élevés en bergerie l'hiver et aux prés dès les beaux jours. L'agneau se nourrit exclusivement de lait sous sa mère puis de pâturage ainsi que de farine de maïs issu de la ferme. Les merguez sont fabriquées à base de jeunes brebis élevées à la ferme de Jean jean.

Les produits proposés : Des colis de demi agneau (d'environ 8 kg). Des paquets de 4 merguez, des pâtés de brebis comportant du gras de porc servant de liant.

Les distributions :

Les distributions ont lieu le **Vendredi** à la salle René Couillaud de St Sébastien de **18h30 à 20h00**. Si la livraison de viande se produit un vendredi où il n'y a pas de livraison de produits laitiers, la viande sera amenée à Saint Sébastien par la ferme de Rublé si le nombre de colis le justifie, ou par un amapien dans le cas contraire (les colis seront alors récupérables sur le lieu de distribution d'une autre des AMAP de la Ferme de Rublé – par exemple Rezé ou Vertou -).

Les dates précises des distributions sont communiquées environ 15 jours à l'avance pour chaque type de viande.

Engagements réciproques :

L'éleveur s'engage :

- S'engage à fournir de la viande biologique d'agneaux élevés à la ferme de Rublé.
- à assurer les distributions en camionnette réfrigérée garantissant le respect de la chaîne du froid.
- à cultiver dans le respect de la Charte des Amap : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique.

Je (l'adhérent) m'engage :

- S'engage à venir ou faire récupérer son colis lors des distributions (ou à la ferme de Rublé sur accord). Tout colis non retiré est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- à prendre les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid, notamment de me munir d'une glacière pour réceptionner les produits et de respecter les dates limites de consommation (DLC) des produits.
- À payer la cotisation annuelle d'adhésion à l'Amap les Gumes (5€ pour 2019)

La commande : Je choisis les quantités suivantes,

<u>Produits</u>	Avril/mai		Juin/juillet		Aout/septembre	
	nbs	prix	nbs	prix	nbs	prix
paquet de 4 merguez (5,10 € le paquet)						
Colis de 1/2 agneau (17€ le kg)						
Pâté de Brebis 200gr (5,50€)						
Pâté de foie de brebis 200gr (5,50€)						
Montant des chèques =						

Modalités de paiement : Le paiement se fera par mois et à l'avance pour les commandes de merguez et de pâtés seulement. Pour les commandes de demi-agneau, le paiement se fera au moment de la livraison suivant le poids exact du colis. Les chèques seront à l'ordre de « La Ferme de Jean jean »

Fait à Saint Sébastien sur Loire, en exemplaires le	// 2019
L'adhérent :	Le producteur : La ferme de Jean Jean
adresse :	17 demi-boeuf
	44310 la limouzinière
tél : mail :	Tél : 06 87 87 78 87
Signature :	Signature :

Ass	ociation AMAP Les GUMES		